PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE HUIT

Procès-verbal d'une session extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue **le 23 octobre 2008** à 20 h 00, à l'hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 Montée de l'Église, à laquelle sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Andrée Habel, district 1
Diane McCready, district 2
Alain Ouellette, district 3
François Boyer, district 4
Claude Boucher, district 5
Jean Dumais, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Roland Charbonneau, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Monsieur Claude Panneton, directeur général, est présent.

RÉSOLUTION 529-10-08
OUVERTURE DE LA SESSION

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boucher et résolu unanimement :

D'OUVRIR la présente session à 20h00.

CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément à l'article 156 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1).

RÉSOLUTION 530-10-08
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boucher et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

EN RETIRANT le point 4- Équité salariale – autorisation de paiement

EN MODIFIANT le point 6 relatif à l'Autorisation à madame Stéphanie Parent, adjointe exécutive à la direction générale et à la mairie, d'assister à la formation « Droits sur les mutations immobilières et cas pratiques et situations particulières en droit sur les mutations immobilières » afin d'autoriser également, Madame Chantal Ménard, préposée à la taxation, à suivre également la formation.

EN AJOUTANT le point 9.1 Modification à la résolution 510-10-07 autorisant le directeur général à entreprendre toutes les démarches requises afin d'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation des immeubles destinés à une rue publique – lot 3 261 538.

RÉSOLUTION 531-10-08
AUTORISATION À MADAME SUZANNE RAINVILLE, DIRECTRICE DES FINANCES, À ASSISTER À LA FORMATION « MODIFICATION DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE POUR 2009 ET RETOUR SUR L'APPLICATION DES NORMES EFFECTIVES EN 2007 »

CONSIDÉRANT qu'une journée de formation sur la « modification de la présentation de l'information financière pour 2009 et retour sur l'application des normes effectives en 2007 » se tiendra le 19 novembre 2008 à Mont Saint-Hillaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

D'AUTORISER Madame Suzanne Rainville à assister à la formation « modification de la présentation de l'information financière pour 2009 et retour sur l'application des normes effectives en 2007 » qui se tiendra au date et lieu mentionnés ci-haut.

Les frais d'inscription sont de l'ordre de trois cent vingt-cinq dollars (325.00 $) excluant les taxes applicables.

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le secrétaire-trésorier adjoint, à émettre un chèque à cet effet.

D'IMPUTER cette dépense à même les activités « Formation » au code budgétaire 02-130-00-454 et « Frais de représentation et déplacement » au code budgétaire 02-130-00-310.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.

_____
Claude Panneton, directeur général

RÉSOLUTION 532-10-08
AUTORISATION À MADAME STÉPHANIE PARENT, ADJOINTE EXÉCUTIVE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET À LA MAIRIE ET MADAME CHANTALE MÉNARD, PRÉPOSÉE À LA TAXATION, D'ASSISTER À LA FORMATION DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES ET CAS PRATIQUES ET SITUATIONS PARTICULIÈRES EN DROIT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT qu'une journée de formation droits sur les mutations immobilières et cas pratiques et situations particulières en droit sur les mutations immobilières se tiendra les 26 et 27 novembre à Laval;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Alain Ouellette et résolu unanimement :

D'AUTORISER Mesdames Stéphanie Parent et Chantal Ménard à assister à la formation « droits sur les mutations immobilières et cas pratiques et situations particulières en droit sur les mutations immobilières » qui se tiendra aux dates et lieu mentionnés ci-haut.

Les frais d'inscription sont de l'ordre de neuf cent dix dollars (910.00 $) chacune, excluant les taxes applicables.

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le secrétaire-trésorier adjoint, à émettre un chèque à cet effet.

D'IMPUTER cette dépense à même les activités « Formation » au code budgétaire 02-130-00-454 et « Frais de représentation et déplacement » au code budgétaire 02-130-00-310.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.

_____
Claude Panneton, directeur général

RÉSOLUTION 533-10-08
ANNULATION DES RÉSOLUTIONS 459-09-08 ET 411-08-08 ET RETRAIT DU RÈGLEMENT 591.2 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DES RUES PHÉLAN ET DES HAUTBOIS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (185 000 $) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

CONSIDÉRANT que lors de la procédure d'enregistrement, tenue le 10 juillet 2008, 19 signatures ont été inscrites au registre ouvert à cet effet;

CONSIDÉRANT que le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 16 :

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a, par sa résolution 411-08-08, décidé de poursuivre relativement au présent règlement et de soumettre ce dernier à la procédure d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a modifié la résolution 411-08-08- par la résolution 459-09-08 et autorisé le directeur général ou tout autre personne mandatée par ce dernier à entreprendre les démarches requises afin que les travaux soient décrétés par règlement;

CONSIDÉRANT qu'après étude du dossier, le conseil ne désire pas poursuivre dans le présent dossier et désire retirer le règlement d'emprunt 591.2 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières des rues Phélan et des Hautbois et autorisant un emprunt de cent quatre-vingt-cinq mille dollars (185,000 $) nécessaire à cette fin.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Alain Ouellette, appuyé par madame la conseillère Andrée Habel et résolu unanimement :

D'ANNULER les résolutions 411-08-08 et 459-09-08 relative au règlement d'emprunt 591.2.

DE RETIRER le règlement numéro 591.2 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières des rues Phélan et des Hautbois et autorisant un emprunt de cent quatre-vingt-cinq mille dollars (185 000 $) nécessaire à cette fin.

RÉSOLUTION 534-10-08
ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 337-06-08 RELATIVE À L'ADJUDICATION DU CONTRAT – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES SUR CERTAINES RUES RÉSIDENTIELLES

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour les travaux de réhabilitation des infrastructures routières sur certaines rues résidentielles.

CONSIDÉRANT que la résolution 337-06-08 a octroyée le contrat relatif aux travaux de réhabilitation des infrastructures routières sur certaines rues résidentielles à S*intra inc.;*

CONSIDÉRANT que suite à la procédure d'adoption des divers règlements d'emprunt requis afin d'effectuer les travaux, le conseil municipal, vu le nombre élevé de signatures, a décidé de ne pas soumettre les règlements au scrutin référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

D'ANNULER la résolution 337-06-08 relative à l'adjudication du contrat – travaux de réhabilitation des infrastructures routières sur certaines rues résidentielles.

RÉSOLUTION 535-10-08
ACCEPTATION DE LA MODIFICATION AU PLAN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU PROLONGEMENT DE LA RUE LOUISE, PHASE 2 PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2008-LOU-02

CONSIDÉRANT la demande du promoteur de modifier le plan projet initial du projet de lotissement du prolongement de la rue Louise, phase 2 protocole d'entente PE-2008-LOU-02;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 20 octobre 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Diane McCready, appuyé par madame la conseillère Andrée Habel et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la modification au plan projet de lotissement du développement domiciliaire du prolongement de la rue louise, phase 2 protocole d'entente PE-2008-LOU-02 tel que montré au plan de Monsieur Pierre Bolduc, arpenteur-géomètre numéro de dossier R.16-2008, daté du 07 octobre 2008.

*Monsieur le maire se retire de la session pour la décision de la prochaine résolution.

Madame Diane McCready, maire suppléant, préside la session en l'absence du maire.

RÉSOLUTION 536-10-08
MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 510-10-07 AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À ENTREPRENDRE TOUTES LES DÉMARCHES REQUISES AFIN D'ACQUÉRIR DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION DES IMMEUBLES DESTINÉS À UNE RUE PUBLIQUE – LOT 3 261 538

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 510-10-07 de manière à prévoir la somme que la Municipalité affecte à cette acquisition.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boucher et résolu unanimement :

D'ajouter l'article suivant :

> « Article 6 : La Municipalité affecte une somme de cinq mille dollars (5 000 $) provenant de son fonds général aux fins mentionnées dans la présente résolution sauf à parfaire ».

*Monsieur la maire rejoint les membres du Conseil municipal.

RÉSOLUTION 537-10-08
COMMISSION DE TOPONYMIE – OFFICIALISATION DES NOMS DE RUE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'attribution de noms de rues pour le développement résidentiel du «Domaine Bonniebrook »;

CONSIDÉRANT l'acceptation des noms de rues proposées par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Alain Ouellette et résolu unanimement :

DE DEMANDER à la Commission de toponymie d'officialiser les noms de rues suivants **:**

- Rue de l'Approche
- Rue de l'Albatros
- Rue du Quatuor

RÉSOLUTION 538-10-08
EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que la démission de monsieur Robert Demers à titre de directeur du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu six (6) candidatures;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le directeur général recommande de nommer Monsieur Michel Raymond, à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Andrée Habel, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, à compter du 03 novembre 2008 Monsieur Michel Raymond, à titre de directeur du Service des travaux publics;

DE LUI VERSER un salaire annuel de soixante-huit mille dollars (68 000 $) et de l'intégrer aux avantages prescrits par la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés cadres de la Municipalité.

RÉSOLUTION 539-10-08
TRAVAUX DE PAVAGE CÔTE SAINT-NICHOLAS / DOMAINE DU BOIS-DORMANT

CONSIDÉRANT que les travaux de pavage restaient à être complétés sur la côte Saint-Nicholas, a proximité de l'entrée du Domaine du Bois-Dormant

CONSIDÉRANT que le directeur général a effectué une recherche de prix ;

CONSIDÉRANT que le résultat des soumissions reçues est le suivant :

SOUMISSIONNAIRE	PRIX
Équipements quatre saisons	4 462.50 $

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boucher et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à Équipements quatre saisons pour un montant de quatre mille quatre cent soixante-deux dollars et cinquante cents (4 462.50 $), avant les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 01 octobre 2008.

D'IMPUTER cette dépense au code budgétaire : 02-320-00-625.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____
Claude Panneton, Directeur général

RÉSOLUTION 540-10-08
TRAVAUX DE DÉBOISEMENT – PROJET DE LA RUE DU CAP

CONSIDÉRANT que des travaux de déboisement sont requis afin de procéder à l'élargissement du chemin de la rue Du Cap;

CONSIDÉRANT que le directeur général a effectué une recherche de prix pour ces nouveaux équipements ;

CONSIDÉRANT que le résultat des soumissions reçues est le suivant :

SOUMISSIONNAIRE	Prix
Serbra inc.	7 250.00 $

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Claude Boucher, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à octroyer le contrat de déboisement à Serbra inc., pour un montant total de sept mille deux cent cinquante dollars (7 250.00 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à la soumission datée du 15 octobre 2008.

D'IMPUTER cette dépense au code budgétaire 22-302-84-711 (règlement 584.2)

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____

Claude Panneton, directeur général

RÉSOLUTION 541-10-08
TRAVAUX DE DÉBOISEMENT – CÔTE SAINT-NICHOLAS ET COTE SAINT-PAUL

CONSIDÉRANT que des travaux de déboisement sont requis afin de dégager le côté de la rue et faire l'installation de nouveaux fossés;

CONSIDÉRANT que le directeur général a effectué une recherche de prix;

CONSIDÉRANT que le résultat des soumissions reçues est le suivant :

SOUMISSIONNAIRE	Prix
Serbra inc.	10 465.00 $

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Claude Boucher, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à octroyer le contrat de déboisement à Serbra inc., pour un montant total de dix mille quatre cent soixante-cinq dollars (10 465.00 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à la soumission datée du 02 octobre 2008.

D'IMPUTER cette dépense au code budgétaire 22-300-90-711 (règlement d'emprunt 590)

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____

Claude Panneton, directeur général

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

RÉSOLUTION 542-10-08
CLÔTURE DE LA SESSION

À 20h10, l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Alain Ouellette, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

DE LEVER la présente session.

_____	_____
Roland Charbonneau	Claude Panneton
Maire	Directeur général